

Règlement du Jeu La Grande Récré
« 30 ans de Tours – Roue de la chance »

Article 1 – Société organisatrice

RécréaClub, au capital de 1 000 000 euros, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 952 908 465 et dont le siège social se situe Centre commercial de Gros 26 rue Roger Touton 33300 Bordeaux (ci-après « RECREACLUB » ou « la société organisatrice »), organise en France Métropolitaine un jeu avec obligation d'achat intitulé « 30 ans de Tours – Roue de la chance » du 15 septembre au 15 octobre 2026 (ci-après dénommé « Le Jeu »).

Article 2 – Modalités de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique et résidant en France Métropolitaine à l'exception des collaborateurs et des représentants de la société RECREACLUB, ainsi qu'à toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception ou à la gestion du Jeu, ainsi qu'aux membres de leur foyer sous peine d'élimination d'office.

La participation s'effectue uniquement dans les 2 magasins La Grande Récré ci-dessous :

TOURS NORD	Zone Fusaparc Place Nicolas Copernic	37100	TOURS	02 47 49 07 07
TOURS CENTRE	Centre commercial Galerie du Palais 19, place Jean Jaurès	37000	TOURS	02 47 60 90 64

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 3 – Durée du Jeu

Le Jeu est organisé sur les samedis du 15 septembre au 15 octobre 2026, aux horaires d'ouverture des magasins participants.

Article 4 – Description du Jeu

Pour participer à ce Jeu, il suffit de se rendre dans un des magasins participants, d'effectuer un achat en caisse (sans minimum d'achat), de tourner la roue située en magasin sur présentation du ticket de caisse et de tomber sur l'une des cases gagnantes.

Le participant ne peut tourner qu'une seule fois la roue par tour.

Un achat équivaut à une chance de tourner la roue sur présentation du ticket de caisse.

La roue comporte 4 cases : 1 case « PERDU », 1 case « BON OU CARTE CADEAUX de 10€ », 2 cases « GAGNE ».

Article 5 – Dotations

1) Lots case « GAGNE » :

La case gagnée donne droit à un produit choisi parmi les articles disponibles en magasin, d'une valeur comprise entre 0,99 € et 15 € TTC.

2) Lots « BON OU CARTE CADEAU »

Pendant toute la durée du Jeu, les participants pourront tenter de remporter l'une des dotations suivantes :

- Une carte cadeau d'une valeur de 10 € TTC

Carte cadeau d'une valeur unitaire de 10 € TTC, valable du 15/10/2026 au 15/12/2026 dans les magasins La Grande Récré participants : TOURS NORD et TOURS CENTRE.

- Un bon de remise immédiate d'une valeur de 10 €

Bon de réduction permettant de bénéficier de 10 € de remise immédiate dès 50 € d'achat dans les magasins La Grande Récré participants : TOURS NORD et TOURS CENTRE.

Condition de l'offre : remise immédiate de 10 € dès 50 € d'achat simultané (hors livres, high-tech, piles, sacs réutilisables et cartes cadeaux), valable une seule fois du 15/10 au 15/11/2026 contre remise du coupon original dans un magasin La Grande Récré. Ni remboursable, ni échangeable, ni cumulable avec une autre offre en cours ou le programme de fidélité de La Grande Récré.*

Ces deux types de dotations seront mis en jeu pendant toute la durée du Jeu, sans limitation prédéfinie du nombre de cartes cadeaux ou de bons de remise immédiate attribués.

La nature de la dotation remportée — carte cadeau de 10 € ou bon de remise immédiate de 10 € — est déterminée par la mécanique du Jeu au moment de la participation. Le participant ne peut choisir ni substituer la dotation attribuée.

2) Si le participant tombe sur la case « PERDU », il ne remporte aucun lot.

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucune contre valeur en espèce, en échange du lot gagné. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer un lot par un lot de nature équivalente et de valeur au moins égale, uniquement en cas d'indisponibilité avérée du lot initial imputable à un cas de force majeure ou à une rupture de stock non prévisible. Cette substitution fera l'objet d'une information préalable du participant concerné. Aucune contrepartie en espèces ne sera versée en lieu et place d'un lot.

Article 6 – Désignations des gagnants

La roue de la chance permettra de désigner de manière aléatoire des participants gagnants durant leur tour de jeu. Si le participant tombe sur une case « GAGNE » ou « BON OU CARTE

CADEAUX », ils remportent l'un des lots mis en jeu. Si le participant tombe sur une case « PERDU », il ne remporte aucun lot.

Article 7 – Remise des lots

Les gagnants recevront leur lot immédiatement en se présentant à la caisse du magasin de participation. En cas d'indisponibilité avérée du lot initial, imputable à un cas de force majeure ou à une rupture de stock non prévisible, le magasin pourra attribuer un lot de nature équivalente et d'une valeur au moins égale à celle du lot initial, dans la limite des stocks disponibles. Aucune contrepartie en espèces ne pourra être versée en lieu et place du lot.

Article 8 – Application du présent règlement

L'organisateur se réserve la possibilité de proroger ou raccourcir le Jeu pour quelque raison que ce soit, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

Article 9– Informatique et Libertés

Les renseignements fournis par les participants sont destinés à l'usage de RECREACLUB pour les besoins du présent Jeu.

En application de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, dit RGPD, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression auprès du responsable de traitement, la société RECREACLUB, à l'adresse suivante rgpd@lagranderecre.com.

Les informations communiquées par les participants ne seront pas conservées à l'issue du Jeu sauf dans le cas où les participants ont donné leur consentement express afin que leurs informations puissent être utilisées par RECREACLUB dans le cadre d'offres et d'opérations commerciales et dans le strict respect des lois et règlements en vigueur, ou sauf disposition contraires précisées dans le présent règlement.

Article 10 – Consultation et dépôt du règlement

Le règlement du Jeu sera consultable sur lagranderecre.fr ou dans les magasins participants.

Ce règlement peut être obtenu sur simple demande à l'accueil du magasin participant.

Article 11 – Responsabilité

La société organisatrice se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit d'annuler, de reporter, d'interrompre, de proroger son opération ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement à tout moment notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants ou que la responsabilité de la société organisatrice ne puisse être engagée.

RECREACLUB pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

En cas de fraude ou de tentative de fraudes de quelque nature que ce soit, RECREACLUB se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice

quiconque aura fraudé ou tenté de la faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 12 – Réclamation

Toute contestation ou réclamation à ce Jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 30/01/2027, le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du Jeu- dont les coordonnées sont : RECREACLUB – Centre commercial de Gros 26 rue Roger Touton 33300 Bordeaux. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être prise en compte. RECREACLUB sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent Jeu.

ANNEXE 1 – MAGASINS ÉLIGIBLES AU BON DE REMISE IMMÉDIATE DE 10 € DÈS 50 € D'ACHAT

LA GRANDE RÉCRÉ	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	TÉLÉPHONE
TOURS NORD	Zone Fusaparc Place Nicolas Copernic	37100	TOURS	02 47 49 07 07
TOURS CENTRE	Centre commercial Galerie du Palais 19, place Jean Jaurès	37000	TOURS	02 47 60 90 64